Skills Compétences Canada











DESCRIPTION DE CONCOURS

Photographie

NIVEAU POSTSECONDAIRE

SkillsCompétences Canada
Calgary2027

Table des matières

1 LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES 2

2 INTRODUCTION 2

3 DESCRIPTION DU CONCOURS 3

4 ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE 3

5 SANTÉ ET SÉCURITÉ 4

6 ÉVALUATION 5

7 RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS 6

8 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 7

9 MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL 8

1 LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES

Compte tenu de l'évolution du marché du travail et des exigences en matière de compétences, le gouvernement du Canada a actualisé l'ancien cadre des Compétences essentielles en le remplaçant par le nouveau modèle des Compétences pour réussir. Ce dernier décrit les neuf compétences fondamentales dont les Canadiennes et les Canadiens ont besoin pour réussir dans leur travail, leurs études, leur formation et leur vie quotidienne.

Skills/Compétences Canada tient à souligner l'importance de ces compétences, qui sont indispensables pour réussir dans les carrières des métiers et des technologies. Les concurrentes et les concurrents peuvent noter l'importance des Compétences pour réussir dans la façon dont elles ont été intégrées dans les descriptions de concours, les projets et les documents de projet. En utilisant ces compétences pendant le concours, les concurrentes et les concurrents sont davantage en mesure d'associer les tâches demandées aux compétences particulières nécessaires pour réussir. De plus, ils comprennent comment ces compétences s'appliquent dans leurs programmes des métiers ou des technologies et leur future carrière.

Les neuf Compétences pour réussir, confirmées en tant que facteur de réussite professionnelle, sont les suivantes :

1. Calcul
2. Communication
3. Collaboration
4. Adaptabilité
5. Lecture
6. Rédaction
7. Résolution de problèmes
8. Créativité et innovation
9. Compétences numériques

Ces Compétences pour réussir sont indiquées dans la section 2.4 et/ou 3.2 (à terminer par SCC) de la description du concours et, s'il y a lieu, dans le projet et les documents connexes.

2 INTRODUCTION

2.1 Description du domaine et des emplois connexes

https://www.skillscompetencescanada.com/fr/skill_area/photographie/

2.2 But de l'épreuve

Créer un ensemble de photos durant les deux jours de concours, le nombre exact est à déterminer.

2.3 Durée du concours

10,5 heures

2.4 Compétences et connaissances à évaluer

- Composition : éléments visuels, style, harmonie et équilibre, cadrage, profondeur de champ
- Technique : mise au point, exposition, contraste, utilisation de la lumière et gamme tonale
- Effet : impression générale de la photo, évocation d'un récit, aspect émotionnel et signification
- Respect du thème ou de la collection

3 DESCRIPTION DU CONCOURS

3.1 Liste des documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents et les concurrentes pourront les consulter sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

DOCUMENT	DATE DE DISTRIBUTION
Projet	Décembre 2026

3.2 Tâches que les concurrents et les concurrentes pourraient effectuer durant l'épreuve

- 6,5 heures seront consacrées à la prise de photos, à la post-production et à la remise des photos finales[7,8,9] (Jour 1)
- 4 heures seront consacrées à la prise de photos, à la post-production et à la remise des photos finales[7,8,9] (Jour 2)

Compétences pour réussir : [7]Résolution de problèmes, [8]Créativité et innovation, [9]Compétences numériques

4 ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

4.1 Équipement et matériel fournis par Skills/Compétences Canada

- Table et chaise
- Deux studios équipés de flashs avec déclencheurs et supports, éclairage DEL, modificateurs de lumière et toile de fond en papier

4.2 Équipement et matériel que doivent fournir les concurrents et les concurrentes

- Ordinateur et logiciel d'édition
- Stylo et papier pour prendre des notes
- Appareil photo numérique
- Objectifs, au choix du concurrent ou de la concurrente

- Trépied (obligatoire)
- Lecteur de cartes
- Clé USB pour remettre le pré-travail, sauvegarder des images et les emporter chez soi (**obligatoire**)
- Posemètre (facultatif)
- Réflecteurs (facultatifs)
- Équipement de flash portable : flashs électroniques et stroboscopiques équipés d'un système de déclenchement. (obligatoire)
- Appareils d'éclairage : lampe DEL, lumières en continu, flashs, etc. (facultatifs)
- Tablettes Wacom et pilotes connexes, sur clé USB (facultatifs)

4.2.1 Directives au sujet des coffres à outils

Un des objectifs de SCC est d'assurer la durabilité de la compétition. C'est pourquoi les coffres à outils des concurrents et des concurrentes devront respecter les dimensions maximales ci-dessous.
Le volume du coffre à outils ne doit pas excéder 0,1 mètre^3. Il est permis d'apporter plusieurs coffres, mais leur volume total ne doit pas excéder le maximum indiqué. Cette consigne ne fera l'objet d'aucune exception. Si un concurrent ou une concurrente apporte un coffre plus grand que les dimensions permises, il lui faudra en retirer certains articles sur les conseils du CTN. Et les outils retirés ne pourront pas être utilisés pendant le concours. Tous les outils doivent entrer dans les coffres à outils. Il interdit d'apporter un outil qui n'entre pas dans un coffre.

4.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents et les concurrentes

- Les concurrents et les concurrentes doivent porter une tenue vestimentaire appropriée, notamment des chaussures à bout fermé. Les vêtements tel un débardeur ou un short sont interdits. Ils doivent prévoir des vêtements pour la prise de photos à l'intérieur et à l'extérieur.

5 SANTÉ ET SÉCURITÉ

5.1 Programme de sécurité

SCC a mis en œuvre un programme de sécurité complet, car la santé et la sécurité font partie intégrante de ses concours. Le programme de sécurité de SCC comprend des directives et des procédures visant à améliorer sans cesse la sécurité du milieu de travail dans chacun des domaines de compétition.

5.1.1 Guide de sécurité

Dans le cadre du programme de SCC, un Guide de sécurité a été créé pour surveiller et documenter la santé et la sécurité dans chacun des domaines de compétition. Il comprend un plan d'action précis pour prévenir les accidents. Le Guide de sécurité est prévu pour chaque concours, et ses consignes devront être suivies et respectées par

toutes les personnes participantes et les représentants officiels aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

5.1.2 Atelier sur la sécurité

Durant la séance d'orientation, les concurrents et les concurrentes participeront à un atelier sur la sécurité. SCC s'attend à ce que les concurrents et les concurrentes travaillent d'une manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours. Quiconque enfreindra une règle relative à la santé, à la sécurité ou à l'environnement devra éventuellement participer à un deuxième atelier sur la sécurité. La participation à ce deuxième atelier ne réduira pas le temps alloué pour le concours.

5.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par Skills/Compétences Canada

- Lunettes de sécurité
- Protection de l'ouïe
- Gilet de sécurité
- Casque de protection
- Protège-orteils (2 petits, 2 moyens, 2 grands)

Remarque : Les personnes qui n'auront pas les pièces d'équipement de protection individuelle exigées ne seront pas autorisées à participer au concours.

5.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents et les concurrentes

- Chaussures à bout fermé
- Pantalon long (les shorts, les jupes ou les pantalons effilochés ou déchirés sont interdits)

Remarque : Les personnes qui n'auront pas les pièces d'équipement de protection individuelle exigées ne seront pas autorisées à participer au concours.

6 ÉVALUATION

6.1 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

TÂCHES	/100
Volet A – Magie de l'éclairage	10
Volet B – Photographie d'architecture en mode HDR	10
Volet C – Photo d'objet-mystère 1	10
Volet D – Triptyque photojournalistique	10
Volet E – Composition décisive	10
Volet F – Portraits sur site avec éclairage mixte	10
Volet G – Projet personnel – Triptyque	10
Volet H – Photo d'objet-mystère 2	10

Volet I – Mouvement monochrome	10
Volet J – Ensemble du portfolio	10

7 RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS

Les règlements propres au concours ne peuvent pas contredire les Règlements des concours des Olympiades canadiennes ni avoir préséance sur ces derniers. Ils fournissent des précisions et clarifient des éléments qui peuvent varier selon les concours. Tout règlement supplémentaire sera expliqué durant la séance d'orientation.

SUJET	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS
Nourriture et boisson	● Il est interdit de consommer de la nourriture dans l'aire du concours. ● Seulement des boissons (café, eau, etc.) dans des contenants hermétiques ou des bouteilles avec bouchon sont permis.
Soumission des photos	• Vous ne pouvez utiliser une image qu'une seule fois. • Les photos doivent être soumises en format JPG ou RAW, tel que cela est indiqué dans le document du projet. • La date et l'heure doivent être réglées avec précision dans le menu de votre appareil photo. • Les photos soumises de manière incorrecte et celles qui ne répondent pas aux critères ou qui ne respectent pas l'esprit et l'objectif du concours seront disqualifiées. Toutes les décisions des juges seront définitives.
Utilisation de photos externes	• L'utilisation de photos externes, c'est-à-dire non créées par le concurrent ou la concurrente pendant le concours (y compris les graphiques, le texte, les génériques, les logos, etc.) est interdite **pour toute utilisation** dans le cadre du concours, sauf indication contraire indiquée dans le document du projet du concours.
Intelligence artificielle (IA)	Afin d'assurer l'équité et de préserver l'intégrité du travail photographique, l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) est limitée comme suit : **Utilisation permise :** Les outils assistés par l'IA intégrés aux logiciels de retouche, tels qu'Adobe

	Photoshop ou Lightroom, sont autorisés lorsqu'ils sont utilisés pour améliorer ou peaufiner des images captées par le compétiteur. Cela comprend les outils qui permettent d'effectuer des tâches traditionnellement réalisées manuellement, comme la suppression d'objets, la réduction du bruit, l'utilisation de masques ou la retouche. **Utilisation interdite :** L'utilisation de l'IA pour générer, ajouter ou remplacer du contenu visuel n'est pas permise. Cela comprend notamment : • Générer des sujets, des objets ou des arrière-plans qui n'ont pas été photographiés à l'origine par le compétiteur; • Étendre ou agrandir une image au-delà de son contenu original capté lors de la prise de vue, par exemple en utilisant le remplissage génératif pour ajouter de nouveaux éléments; • Créer des compositions à partir d'images ou d'éléments générés par l'IA qui n'ont pas été créés par le compétiteur. Toutes les images finales doivent être entièrement basées sur des photographies prises par le compétiteur. Les juges peuvent demander les fichiers originaux (RAW) de toute image soumise afin d'en vérifier l'authenticité et la conformité à cette politique. Toute image contenant des éléments générés par l'IA ou des éléments non originaux ne sera pas évaluée. **Toutes les décisions des juges seront définitives.**

8 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Interprète

Si un concurrent ou une concurrente a besoin des services d'un interprète durant le concours, le bureau provincial ou territorial doit en aviser le Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins un mois avant le concours, sinon l'obtention de ce service ne sera pas garantie.

8.2 Procédure de bris d'égalité de notes

- Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le volet « Photo d'objet-mystère 1 » sera déclarée gagnante.
- Étape 2 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le volet « Triptyque photojournalistique » sera déclarée gagnante.
- Étape 3 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le volet « Portraits sur site avec éclairage mixte » sera déclarée gagnante.

8.3 Modification du projet d'épreuve aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuve a été présenté aux concurrents et aux concurrentes avant le concours, le CTN peut modifier jusqu'à 30 % de la teneur du projet. Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

8.4 Règlements des concours

Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies, qui sont affichés sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

9 MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

ORGANISME MEMBRE	NOM
Terre-Neuve-et-Labrador	Christina Cox
Île-du-Prince-Édouard	Jean-Sébastien Duchesne
Nouvelle-Écosse	Kelci Wood
Nouveau-Brunswick	Wes Perry
Ontario	Ben Eby
Manitoba	Jocelyne Hebert
Saskatchewan	Chad McDowell
Alberta	Lance Burns
Colombie-Britannique	Dirk Erkau
Yukon	Erik Pinkerton
Territoires du Nord-Ouest	V. Lee Sacrey
Québec	Elizabeth Delage

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à Olga Malvine Rwemera (olgamr@skillscanada.com) au secrétariat national de Skills/Compétences Canada.